

! 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial	Ceramil Gel
Fabricant / fournisseur	Amann Girrbach AG Herrschaftswiesen 1, AT-6842 Koblach Téléphone +43 5523 62333-0, Fax +43 5523 5590 E-Mail austria@amanngirrbach.com Internet www.amanngirrbach.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification**

Xi; R36/37/38

R52/53

Phrases R

36/37/38

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification
72869-86-4	276-957-5	7,7,9-(bzw. 7,9,9)Trimethyl-4, 13-dioxo-3, 14-dioxa-5,12-diaza-hexadecan-1, 16-diol-diméthacrylat	ca. 40 - 60	R 52/53
75980-60-8		Diphenyl (2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinoxid	0.2-0.6	Repr.Cat.3 R52 R53
2455-24-5		Tetrahydrofurfuryl-2-méthacrylat	ca. 4 - 6	Xi
1565-94-2		Bisphenol-A-Diglycidyl-Méthacrylat	ca. 20 - 30	Xi

4. PREMIERS SECOURS**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tout moyen d'extinction approprié

mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).
Éliminer selon les réglementations en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.
Stocker à une température comprise entre 5 et 40 °C.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire

filtre A ou appareil respiratoire autonome
protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit

Protection des mains

gants en caoutchouc synthétique

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection de la peau

vêtement de protection léger

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat	Couleur	Odeur
Gel	vert	caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	non déterminé			
Indice d'acide	non déterminé			
Point d'éclair	> 150 °C			
Température d'inflammation	non déterminé			
Auto-inflammation	non déterminé			
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé			
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé			
Densité	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	< 1 mg/l			
Viscosité 1	non déterminé			

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter

Polymérisation avec dégagement de chaleur.

Matières à éviter

Réagit au contact des peroxydes et d'autres substances formant des radicaux.

Produits de décomposition dangereux

non applicable

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat	OCDE 401	Données se rapportant au composant principal
Irritation de la peau	Non irritant.	lapin	OCDE 404	
Irritation des yeux	Non irritant.	lapin	OCDE 405	

Constatations empiriques

le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations

Remarques générales

les données toxicologiques concernent le composant principal

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité	ca. 22 %		OCDE 301 F	N'est pas dégradé facilement.

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	non déterminé			

Remarques générales

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Éviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code déchets

08 01 11*

Nom du déchet

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations diverses relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Identification

Xi Irritant

Phrases R

36/37/38

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

24/25

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

35

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

36/37/39

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE)
n° 1907/2006)

Date d'impression 13.02.2009

Modifié 13.02.2009 (F) Version 1.2

Ceramil Gel



7 Conserver le récipient bien fermé.

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 2 Auto-classification (RFA)

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 62 Risque possible d'altération de la fertilité.